



PEA-PME – La F2iC regrette l’incertitude qui règne autour de l’élégibilité des sociétés

Paris, le 20 mars 2014

Le concert de louanges – par ailleurs justifié – que s’adressent toutes les bonnes fées qui ont œuvré pour le lancement du PEA-PME, ne doit pas masquer une incertitude majeure qui demeure pour l’investisseur. Celle de l’élégibilité des entreprises. En effet, le décret d’application du 5 mars laisse aux investisseurs la responsabilité de déterminer les valeurs élégibles en précisant que les données des entreprises doivent s’apprécier au niveau du groupe. Dans le cas d’un investissement par le biais d’un fonds élégible, la responsabilité pèse sur l’émetteur (société de gestion). Mais pour ces dernières, l’AMF donne son agrément. Ce qui est une garantie pour les investisseurs particuliers. Que se passe-t-il si l’investisseur n’a pas investi en direct dans la bonne entreprise ? Lorsque nous examinons les critères d’élégibilité, il est compliqué pour un particulier de faire la part des choses sur plusieurs milliers d’entreprises européennes.

L’actionnaire individuel détenteur d’un PEA-PME ne peut être tenu d’apprécier lui-même l’élégibilité des titres en portefeuille. Ce qui suppose un peignage fin de plusieurs milliers de titres. La Fédération salue au passage les travaux de CM Economics et d’Altavalue menés sous la houlette de PME Finance qui ont permis la publication d’une [liste de 433 PME et ETI françaises cotées potentiellement élégibles](#) au PEA-PME. Seules 11 entreprises sont incontestablement élégibles et les 422 autres sont sur la ligne jaune. Selon [l’étude de CM Economics et d’Altavalue](#), cinq valeurs de l’indice CAC PME d’Euronext ne le seraient pas. C’est dire !

Malgré ces travaux, encore provisoires, la tâche est immense pour les intermédiaires financiers. D’autant que ce sont les entreprises de tout le continent européen qui sont concernées, que ce soit Agrowill Group (Nasdaq OMX de Vilnius) ou Zeltia (Bourse de Madrid).

Les critères d’élégibilité actuels sont peut-être légitimes, mais ils sont trop complexes. Ils vont à l’encontre du but recherché qui est de permettre au plus grand nombre d’investir dans les PME françaises et européennes.

C’est la raison pour laquelle et afin d’ôter toute incertitude pour l’actionnaire, la F2iC propose que le principe de sa bonne foi soit posé. S’il s’avère, à l’occasion par exemple d’un contrôle fiscal, qu’il détient un titre non élégible, qu’il soit simplement tenu de le vendre dans un délai raisonnable.

Contact :

Aldo Sicurani

Délégué général

01 42 60 12 47

asicurani@f2ic.fr



À propos de la Fédération des investisseurs individuels et des clubs d'investissement (F2iC)

Héritière de la Fédération française des clubs d'investissement (FFCI), la F2iC se donne pour mission de promouvoir l'épargne financière utile en contribuant au développement, à l'amélioration et au maintien des compétences financières des consommateurs, des épargnants, des investisseurs et des actionnaires individuels en direct comme à travers les clubs d'investissement. Ces derniers rassemblent des particuliers qui ont décidé de mutualiser leur épargne pour investir en Bourse. La Fédération sert de relais entre les actionnaires et les sociétés cotées par le biais de réunions, de brochures et bulletins d'information et grâce à son site internet. Par ailleurs, partenaire de l'Ecole de la Bourse, elle participe à l'effort d'éducation financière des épargnants. Enfin, la F2iC joue un rôle consultatif auprès des autorités de place.

Membres

- *Sociétés et organismes : AFG, AFIC, Air France – KLM, Air Liquide, Airbus Group, Alternativa, AMAFI, Axa, Bic, BinckBank, BNP Paribas, Bourse Direct, BPCE, CIC, Ecole de la Bourse, Edenred, EDF, Euronext, Foncière des Régions, GDF Suez, Gecina, Groupe Seb, L'Oréal, Lafarge, Lagardère, Michelin, Natixis, Orange, Paris Europlace, PME Finance, PSA, Rexel, Saint-Gobain, Sanofi, Société Générale, Suez Environnement, Total, Thermador Groupe, Vilmorin & Cie, Vivendi.*
- *92 000 contacts actionnaires individuels, 45 000 adhérents individuels dont 11 000 responsables de clubs d'investissement.*